



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

**Je protège la biodiversité,
j'apporte les plantes exotiques envahissantes à la déchetterie**

**Fok mwen powtéjé biodiversité ya,
mwen ka menen vié branch boi la yo ka jeté zodi**

Vous pouvez télécharger le guide de valorisation des plantes locales dans les aménagements aux Antilles sur le site : www.martinique.developpement-durable.gouv.fr



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
MARTINIQUE

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ont été introduites par l'homme et ont des impacts négatifs sur les espèces locales. Pour contribuer à la préservation de la biodiversité martiniquaise, je retire les plantes exotiques envahissantes de mon jardin (arrêté du 9 août 2019)

ATTENTION AU RISQUE DE PROPAGATION !

Comment faire pour retirer proprement les espèces invasives de mon jardin ?



1. Je ne dépose pas mes déchets verts dans la nature

2. Je nettoie le matériel qui a été en contact avec les plantes retirées



3. J'amène mes déchets verts en déchetterie. Avant de me déplacer je bâche mon véhicule et je lave les roues

4. Les plantes invasives apportées en déchetterie seront par la suite traitées via des filières de méthanisation ou de compostage

